N° 183 — 21e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Vendredi 2 Juillet 1909

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 0511
TOURCOING, rue Verte, 53. (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr.

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 50, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

LA JOURNÉE

— La Chambre des Députés a abordé la discussion du rapport de la commission d'enquête sur la marine.

—:o:—

— De nouveaux tremblements de terre se sont produits en Italie et en France.

—:o:—

— La Commission des finances s'est réunie pour nommer son bureau.

—:o:—

— A Harebrouck un enfant a été écrasé sous une voiture.

Delory et Ghesquière ET LES CLÉRICAUX

Il paraît que je suis «bigrement en colère». Et pourquoi, grands dieux ? Parce que M. Ghesquière m'a « irrévérencieusement appelé vieillard précoce ».

M. Ghesquière s'abuse. Ses «irrévérences», pas plus que ses injures, n'ont, depuis longtemps, le don de m'émouvoir. Il en « rigole » au contraire, car j'ai la prétention qu'elles ne m'atteignent guère.

Et je sais que de la part de cet excellent Henri, cela ne tire pas à conséquence. C'est dans sa nature, à cet homme, d'avoir de temps en temps sa petite crise. Et puis cela est nécessaire pour les camarades. Il faut un peu les « épater ». Certains trouveraient que, depuis qu'il jouissait de douze mille livres de rente, l'impétueux Ghesquière s'était assagi. Il devenait un bon bourgeois. Il n'engueulait « plus personne. Il ne « coiffait » plus de « pains » à ses contradicteurs. Il se cantonnait d'entasser dans les colonnes du *Travailleur* de longs articles — longs, longs, longs, — lourds, lourds, lourds, — résultat de ses laborieuses recherches à la bibliothèque de la Chambre, et si l'on ne démêlait pas toujours exactement ce qui prévenait des savants auteurs par lui consultés et ce qui lui appartenait en propre, à lui, Ghesquière.

Il a abandonné un instant ce genre ennuyeux et soporifique pour revenir à celui qu'il pratiquait autrefois, avec une maestria remarquable qui fit sa réputation, et grâce auquel — le veinard ! — il est parvenu à décrocher la timbale de la députation.

A des faits aussi notoires, aussi évidents, que l'élection à Villefranche, à Charolles et à Uzès, des collectivistes grâce aux voix réactionnaires, il répond en traitant mes « accusations » de « dégoûtantes ».

Il m'appelle le « triste perle plume » de la presse bourgeoise. Et il écrit je ne sais combien de fois, comme un maniaque qui répète obstinément la même chose, que j'ai menti et que j'ai «intérêt à mentir comme un arracheur de dents».

Quel intérêt ? M. Ghesquière néglige de l'indiquer. Et c'est mal le radoteur ! Je pourrais le traiter de « ramolli », et nous serions quittes. Mais qu'est-ce que cela prouverait ? Rien !

***

Par une amusante ironie, dans le même numéro du *Travailleur* où M. Ghesquière me « flanque mon paquet », M. Delory publie un article intitulé : « *De la propagande socialiste* ; PAS DE PERSONNALITES ! »

Le vieux malin fait ainsi la leçon à son copain Ghesquière. « J'estime, dit-il, que « les camarades qui seront choisis comme candidats serviraient mal les intérêts du Parti si, dans leur propagande « ils s'égaraient de l'exposé de nos idées « pour se livrer à une lutte de personnes. »

Attrape, Henri ! Je crois que tu as ton compte, loi aussi, et qu'il va falloir te résigner à redevenir courtois et correct, et te replonger dans les articles longs, longs, longs, lourds, lourds, lourds...

***

En attendant, M. Ghesquière s'est bien gardé de s'expliquer sur les avances manifestes faites par M. Delory aux cléricaux, et que j'ai reproduites.

Il serait bien difficile, en effet, de nier l'évolution cléricale que sont en train d'accomplir nos collectivistes révolutionnaires.

Le même Delory qui recommande aux camarades de ne pas « forcer la note antireligieuse », de ne pas prendre des « mesures vexatoires » contre les prêtres, est le même qui, maire de Lille, avait interdit au clergé d'accompagner sur la voie publique les enterrements ; le même qui fit ériger un urinoir aux lieu et place du Dieu de Marcq.

Et comme quelques républicains jugeaient que M. Delory allait peut-être un peu loin, que remplacer un calvaire par un urinoir était une mesure d'un goût discutable, les socialistes s'indignaient et fulminaient contre eux.

Est-ce que M. Ghesquière trouve qu'alors M. Delory avait raison, au bien réprouve-t-il sa conduite de cette époque ?

Qu'il ait le courage et la franchise de nous le dire.

Et qu'il dise aussi — puisqu'il affirme le savoir (?) — pourquoi je a fais le mort quand il me parle des « trahisons » des radicaux et du *Progrès du Nord* «depuis quinze ans ? ? ».

Georges ROBERT.

M. Briand

M. Aristide Briand, ministre de la Justice, fait plus de besogne que du bruit. Il a déjà amélioré certaines rouages de son administration sans recourir au mode toujours difficileuse de la législation. On sait, en effet, quand la carrière d'un projet de loi commence ; on ne sait jamais quand elle finit. Mieux vaut donc, pour les réformateurs qui veulent aboutir, procéder en dehors de toute intervention législative.

Cette loi, M. Briand réalise un des vœux les plus anciens et les plus fréquemment formulés, en lademnisant les victimes d'arrestations préventives non justifiées cette mésaventure a privée pendant quelques jours de leurs moyens d'existence et qui ont besoin d'aide pour reprendre pied dans la société. Le crédit inscrit à cet effet au présent budget est minime. Mais il suffit que le principe d'une réforme utile reçoive la consécration de l'expérience pour que tous constatent son excellence ou son efficacité.

D'ailleurs il ne faut pas s'exagérer le nombre de cas auxquels obvie l'initiative de M. Aristide Briand. La police et les Parquets commettent des erreurs. Ils en commettent pas autant qu'on la suppose là en commettraient bien davantage si ils cédaient aux impulsions qui leur viennent souvent de l'opinion publique. Car notre empressement à protester contre les arrestations injustifiées n'a d'égal que notre zèle à vouer aux démonies les magistrats trop respectueux de la liberté des gens qu'il plaît à celui-ci ou à celui-là de dénoncer avec plus de langage que de preuves.

La part attribuée à chacun des bénéficiaires de l'initiative ministérielle paraît modique. Mais observons que les millionnaires qui se trouveront dans ce cas pourront toujours refuser comme insuffisantes les 15 francs qu'on leur offrira. De plus, il faut prendre garde que les mauvaises langues ne manquerent pas d'accuser les victimes des arrestations arbitraires de s'en faire un moyen d'existence, si l'indemnité allouée constituait une certaine importance.

Cela me remet en mémoire un bon vieux vagabond qui, l'hiver venu, s'arrangeait de manière à attraper deux ou trois mois de prison. Il passait ainsi les plus mauvaises jours dans un lieu tranquille, chauffé, où il était accueilli avec les égards dus à un client déjà ancien et qui pouvait à vous honorer de sa confiance.

Pendant l'un de mes séjours à Sainte-Pélagie, aujourd'hui disparue et qui, jusqu'à ces dernières années, était réservée aux prisonniers politiques, j'eus l'avantage de faire sa connaissance. Vieux environnement : je rendais parfois visite, le soir vers six heures, aux gardiens préposés à la réception des convois qui arrivaient par le parloir à salade et j'assistais aux formalités de l'écrou.

Un soir, je vis s'avancer ce petit vieux, propret malgré son air minable, qui nous salua respectueusement en ces termes : Bien le bonjour, messieurs et la compagnie.

— Ah ! c'est vous, père Blanchard, dit le gardien-chef. Quel bon vent vous amène parmi nous ?

— Monsieur le gardien-chef, répondit le vagabond, c'est après-demain que commence la pitance au riz. Et j'aime tant le riz, si vous savez !

Tous les prisonniers n'ont pas cette philosophie. Il en est plus d'un qui bénira M. Briand pour lui avoir tendu une main discrètement recourable.

GÉNAULT-RICHARD

La Politique

Il arrive à Messieurs les Camelots du Roy une bien désagréable aventure. Les protecteurs de la vertu publique et privée avaient affirmé jusqu'ici la sincérité de leurs convictions et la pureté de leur foi en brisant les busies de nos grands hommes et en inondant le socle. Ils ne réservaient de représailles à l'attention de leurs contemporains par d'autres faits, dont les tribunaux vont avoir à connaître.

Les temps sont révolus néanmoins où, devant les juges et la galerie, ils proclamaient de leur attachement à « nos princes », en des périodes d'une grande envolée.

C'est toujours de vol, il est vrai, qu'il s'agit, mais ce n'est plus de la même manière qu'il le faut entendre.

Une couturière de la rive gauche de Paris après avoir constaté récemment la disparition de manteaux et de robes de prix, les retrouva, non sans une légitime surprise, sur les épaules, le busle et le reste d'intimités préposées aux délassements de la jeunesse royaliste.

L'enquête apprit que les détrousseurs avaient été commis, avec la complicité de la nièce de la commerçante pillée, par le très haut et très puissant seigneur Serge Réal del Sarte — étudiant catholique par état et bombocheur par habitude — et une autre fleur du gratin, portant le nom infiniment moins héraldique de Bouteillier. M. Serge Réal del Sarte est son frère se signalaient récemment parmi les plus fanguens des manifestants contre l'enseignement de l'Etat laïque, au nom de la morale.

L'enseignement laïque ne s'en porta pas plus mal, mais la morale de MM. Réal del Sarte et consorts est aujourd'hui, — si j'ose ainsi m'exprimer — dans une fichue passe !

Le PROGRES DU NORD et L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING répondent gratuitement par la voie du journal à toute demande de renseignements concernant les accidents du travail.

CHRONIQUE

Invasion anglaise

On ne parle plus que de LADS, que de VANS...

Dans une bien amusante comédie de Labiche, ce dialogue s'engage entre un Français et sa nièce, la jeune Anglaise Jenny, avec laquelle il voyage :

— Comment appelez-vous : ceci ?

— Wagon, répond la jeune fille.

— Et ceci, derrière la machine ?

— Tender.

— Parfait, et cette ligne de fer sur laquelle roule le train ?

— Rail, railway.

— *A la bonne heure, je suis content du progrès que vous faites en français !*

Nous aussi nous avons beaucoup de progrès en... anglais.

Pour désigner un billet, nous employons « ticket ». Nos arrêtistes ont aujourd'hui des « carguebonis » et non plus des « chargeurs » ; le bateau mouche est le « terry-boat » et le bateau à vapeur le « steamer ». L'ingénieur étudie un « block-system », l'élevage à un « stude-book » et l'agriculteur ne conseille que trois bêtes : le « bulleu », le « bleck-ri », *Quand on* patinait à roulettes, il y avait des « skakingranks ». Il n'y a plus de tournois ou billard mais des « matches » ; d'ailleurs c'est le « match » dans tous les « sports », qu'il s'agisse de « foutball », de « footing », de « rowing », de « yachting », de « cricket », de « crickett » ou de « tennis ».

Si vous fréquentez le champ de course, le « turf », c'est tout un vocabulaire spécial qu'il vous faudra rien que pour comprendre quoique ce soit au triomphe de M. Falloon dans le « steple-chase » d'Auteuil et aux défaits des « lads » de Maisons-Laffitte débarquant des « vans » les « cracks » engagés au « betting ».

Au restaurant gardez-vous de confondre le « beefsteack » avec le « rumsteack ». Chez vous, si vous voulez être « smart », renoncez au bezigue des familles, au piquet vulgaire, à la démocratie manille, c'est le « whist » d'abord, puis le « poker » et aujourd'hui le « bridge » qui ont remplacé nos vieux jeux français. Et, si vous avez pour deux liards, pardon ! deux « pence » d'élégance et le « snobisme » du « school », en même temps que vous lirez blanchir vos linge à Londres, vous vous ferez habiller en drap anglais chez un tailleur du « high-life », d'un « smoking jacket » ou d'un « racing-coat » ou bien encore d'un « riding-coat » que nous appelions autrefois une redingote.

En voyage, à la chasse à l'exposition canine, dans les réunions agricoles, dans les discussions douanières, dans le langage commercial partout la locution anglaise y pénètre au point d'envahir et cet anglais courant est comme une langue complémentaire que nous devons apprendre et prononcer correctement sous peine de ne pouvoir aborder et soutenir, dans un certain monde, une conversation sur les sujets les plus ordinaires.

Il n'est pas jusqu'à notre langage sentimental qui n'ait été envahi par le « flirt » et toute l'expression anglaise de son manège amoureux. Et pourtant comme nous devrions crier au voleur ! Car il est à nous le pur mot, il est d'une grâce purement française empruntée à notre vieux verbe si pittoresquement expressif : « flutter » « conter fleurette] que nous avons laissé tomber en désuétude.

Et que d'autres locutions anglaises comme celle qui en résume tant d'autres, le « sport », dont nous pourrons signaler au passage le démarquage aux « sportmen » et « sportwomen » qui en font honneur à la langue de Shakespeare, lande qu'elle est de celle de Rabelais. C'est notre ancien mot « desport », qui signifiait l'acte de celui qui sort de soi-même, de ses études pour entrer en récréation. Et l'Italienne parle, en effet, à plusieurs reprises de gens « études qui se « desportaient entre et jouaient à la balle ».

Autre tout si l'entente cordiale comporte que nous ne nous montrons pas trop regardants sur ce genre d'emprunts que les Anglais nous rembourrent comme celui du bordeaux qui utilise voyage, « all right ! »

RENÉ SABATIER

QUESTIONS ECONOMIQUES

Le Budget de 1910

Les charges militaires, scolaires et sociales — Augmentation générale des charges budgétaires. — Difficultés spéciales pour l'année 1910 — Disjonction partielle — Obligations à court terme. — Taxes nouvelles

Le ministre des finances a déposé son projet de budget pour l'année 1910 ; on n'est pas sans peine qu'il est parvenu à le boucler, si tant est que l'on puisse employer cette expression lorsqu'il s'agit d'un budget qu'il équilibré que par l'établissement de taxes nouvelles d'une part, d'utilisation de plus values de l'autre.

Nos budgets doivent faire face à des nécessités croissantes au point de vue militaire, scolaire et social ; on comprend dès lors qu'ils aient sans cesse en augmentant, ce qui, d'ailleurs ne fait nullement le jeu du contribuable qui veut la France forte, bien armée, instruite et pleine de sollicitude pour les humbles, mais qui désirerait obtenir satisfaction sans avoir à dégier les cordons de sa bourse. Vœu irréalisable que, chaque année, amène une déception nouvelle au moment de la publication des rôles des contributions directes !

L'augmentation progressive des budgets est un mal dont souffrent tous les peuples de l'Europe ; tous, en effet, se sont soumis, de par la suprématie de l'Allemagne, au régime de la paix armée. C'est-à-dire à la nécessité des grosses dépenses militaires, tous s'intéressent de plus en plus au sort des déshérités, tous enfin comprennent que chacun des êtres humains a droit à un minimum de développement intellectuel.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, on constate que, depuis dix ans, les charges fiscales se sont accrues de 30 % en Angleterre, de 75 % en Allemagne, de 81,3 % en Italie, de 68,9 % en Russie, de 18 % en France. On voit que nous sembions aller moins vite que les autres, mais nous avons malheureusement pour nous une telle avance qu'ils seront encore longtemps dans des conditions fiscales meilleures que les nôtres.

Au cours de ces dernières années, notre budget a eu d'ailleurs à supporter les dépenses nouvelles nécessitées par la loi sur le recrutement, par la mise en application de la législation sur l'assistance obligatoire aux vieillards par les incidents dont tout le monde se souvient et qui ont tarifé, un instant, menacer la paix générale, aussi l'accroissement de 18 % se comprend facilement. Et voilà maintenant les projets sur la retraite ouvrière et sur la retraite des ouvriers de chemins de fer qui nous annoncent de nouvelles augmentations, en même temps que les crédits nécessaires à la réfection de notre flotte semblent, comme à plaisir, grossir les difficultés.

Depuis un certain nombre d'années, l'accroissement moyen, d'un exercice à l'autre, était de 85 à 40 millions, pour l'année 19010 il est de 79 millions. La situation est donc difficile, elle ne peut toutefois effrayer ceux qui se réclament de la politique solidariste dont l'application entraîne fatalement des augmentations de dépenses. Toutefois un nouvel obstacle se manifeste par la disparition de cinquante-huit millions de ressources exceptionnelles qui figuraient au budget de 1909. Il en résulte une diminution de recettes qui, ajoutée au déficit indiqué, donne finalement un déficit global de 137 millions.

Pour le couvrir, le ministre des finances a d'abord recouru à une mesure d'ordre. Remarquant que les chemins de fer de l'Etat ont un double budget, l'un d'exploitation, dont le résultat se chiffre, suivant les résultats obtenus, par un versement au budget ou par un recours à ce dernier, l'autre, de premier établissement, il a décidé, pour donner plus d'élasticité à l'exploitation, que les sommes nécessaires au second lui seraient fournies par des obligations créées directement par les chemins de fer de l'Etat, assimilés à une compagnie ordinaire. Il a de ce chef détenu le budget de 32 600 000 francs et ramené par suite le déficit à 104 400 000 francs ou en chiffres ronds à 105 millions.

Les cinq premiers mois de 1908 ayant donné, comme rapport des impôts, une plus-value de 45 millions sur les prévisions, il a estimé qu'il pourrait, sans imprudence, émettre pour 50 millions d'obligations à court terme, au cours de 1910. Restait encore à faire face à 55 millions de dépenses, pour y arriver le ministre des finances propose la création de 60 millions de taxes nouvelles. Nous les examinerons dans notre prochaine chronique.

BERTAL.

ECHOS

Wagner à Munich

On annonce de Munich que Richard Wagner va prochainement avoir sa statue dans la capitale bavaroise. Elle sera érigée en face du théâtre du Prince Regent. Les frais de monument, dont le comité est présidé par l'intendant général des théâtres de la cour, seront couverts par des souscriptions privées.

Un musée du crime

Alphonse XIII a constitué un musée du crime, où il collectionne les objets utilisés pour les attentats contre sa personne et aussi les objets qui, par malencontre, auraient sa vie en danger.

On y voit, entre autres, une de ses tétines de baberon, qui avait été, paraît-il, empoisonnée pour le faire périr lorsqu'il était qu'un tout petit bébé ; un énorme vase de cristal sur lequel il était, à l'âge de cinq ans, au péril de sa vie, la canne dont un courtisan maladroit faillit renverser, en glissant de la bombe de Barcelone ; la peau d'un des chevaux qui le conduisaient et un fragment du landau où il avait pris place aux côtés du président Loubet, lors de l'attentat de la rue de Rivoli, divers objets ramassés dans la rue après l'explosion de l'engin dissimulé dans un bouquet de fleurs et lancé sur son carrosse le jour de son mariage, enfin, des couteaux, des poignards, des armes à feu et des projectiles de toute sorte, provenant de complots avortés ou de trouvailles policières.

L'ESPRIT DE TOUS

On parlait de X... qui a la fâcheuse habitude de corriger son fils par les moyens les plus violents et de lui casser quelquefois sa canne sur le dos.

— Que voulez-vous ? fit quelqu'un. C'est une éducation à bâtons rompus.

⁂

— Le médecin lui a dit qu'il ne reviendrait plus voir ma femme !

— C'est donc qu'elle est perdue ?

— Non, non... c'est parce que nous n'y payons jamais ses visites !

La Muse qui Passe

JE PEUT ! JE PEUT, PÊCHEURS !

Eh, oui ! la pêche est ouverte !
On a droit de voir plier
Le scion brun vers l'eau verte :
Gare à l'ombre-chevalier !

Mais parces temps de désastres
Où l'averse tombe à flots
Où l'on dirait que les astres
Pleurent sur nous des sanglots ;

Où le ciel couleur de suie
S'encrasse, dès le réveil,
De ténèbres que n'essaie
Aucun rayon de soleil.

Allez donc prendre une ligne
Et le trait qui mène aux truites
Où dort la perche maligne
Près des gardons aux yeux roux !

Non ! car si l'on tient à rentrer
Ce déluge, on ne le peut
Qu'en endossant un scaphandre !
Sortir, c'est plonger au peu !

Aussi, tendis que dans l'onde
Nagent les petits poissons,
Les pêcheurs, peine profonde !
Contemplent leurs hameçons

De de la rouille s'incruste,
Sans aucune amorce au cul,
Envient tous le sort du juste,
Qui pêche sept fois par jour !

LOUIS MARGOLLEAU.

PAR SERVICE SPÉCIAL

NOS INFORMATIONS

LES « CAMELOTS DU ROY » compromis dans une affaire de vol

DEUX ARRESTATIONS

Ainsi qu'on a déjà pu le voir d'autre part, les « Camelots du Roy », qui depuis quelque temps, menèrent si grand bruit à Paris et même à Lille, viennent d'appeler à nouveau l'attention sur eux, mais cette fois, d'une façon qu'ils n'auraient sans doute pas désirée.

Depuis quelque temps, trois mois environ, Mme C..., qui fient, 43, rue des Ecoles, à Paris, un commerce de modes et de couture, s'aperçoivait qu'elle était victime de vols très importants. Elle s'en plaignit amèrement ces jours derniers, à des voisins, à des amis. L'on juge de son étonnement quand ceux-ci lui répondirent :

— Voulez-vous retrouver quelques-uns des manteaux, certaines des robes que l'on vous a dérobés. Allez donc au Luxembourg. Vous les apercevrez sur les accortes jeunes femmes qui enveloppent les Camelots du Roy de leur tendre admiration.

Mme C... écouta le conseil. Elle se rendit au Luxembourg où les Camelots du Roy ont pris l'habitude d'aller muser, et reconnut de nombreuses toilettes volées sur les jolies épaules de matines et aguichantes personnes qui étaient en leur compagnie.

La brave commerçante courut sans retard au commissariat de la Sorbonne et déposa une plainte en règle. Le magistrat informe aussitôt et prévoit le service de la Sûreté.

La première enquête devait être défiante. Elle démontra vite, en effet, que les vols avaient été réellement commis par les Camelots du Roy grâce à la complicité d'un garçon de magasin qui coucha toute la nuit dans la boutique de la rue des Ecoles, et à celle de Mlle Madeleine C..., âgée de seize ans, la nièce de la marchande.

Madeleine C... avait quitté sa tante il y a trois mois environ, pour suivre l'étoile de M. Serge Réal del Sarte dont la bruyante réputation l'avait grisée. L'on se rappelle que M. Serge Réal del Sarte, à la suite de l'empoisonnement de son frère, avait été arrêté pour cris séditieux et outrages aux agents.

C'était la jeune fille qui, la nuit, entre une heure et trois heures du matin, introduisait dans la magasin de la tante, celle-ci couchant au premier, — ébouissait parmi les marchandises celles qui lui paraissaient les plus riches et les apportait, en solides paquets, à quelques Camelots du Roy qui, sans plus de scrupules, les emportaient et en faisaient... ou de l'argent liquide ou de somptueuses toilettes pour leurs compagnes charmées, comme bien on pense.

Lorsque tout cela fut bien prouvé, M. Guernet, commissaire de police du quartier de la Sorbonne, chargea deux inspecteurs de la Sûreté d'arrêter quelques personnages qui étaient le plus compromis : MM. Serge Réal del Sarte, âgé de dix-neuf ans ; Bouteiller ; le garçon de magasin Jules Marguery, âgé de cinquante-six ans, et Madeleine C... elle-même.

Les policiers allèrent tout d'abord chercher Marguery, qui, conduit devant le magistrat, fit des aveux complets. Puis, vers quatre heures de l'après-midi, ils se rendirent au Luxembourg. Mais, là, ils ne trouvèrent que Madeleine C... qu'ils emmenèrent, malgré ses protestations et qui, de son côté, un peu plus tard, reconnut le bienfondé de la plainte.

Jules Marguery était au service de Mme C... depuis quinze ans.

Les deux inculpés ont été envoyés au Dépôt.

Quant à Serge Réal del Sarte et à Bouteiller, ils n'ont pu, malgré d'actives recherches, être découverts. Prévenus par de bons amis, ils avaient eu le temps de se ménager une sûre retraite.

Leur arrestation paraît imminente.

Le montant des vols, qui s'échelonnent, comme nous le disons plus haut, sur trois mois, s'élèverait, d'après Mme C..., à plus de huit mille francs.

L'enquête, dit-on, ménage encore des surprises.

A LA COMMISSION DU BUDGET

La nouvelle Commission du budget a commencé ses travaux hier. Elle a adopté le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 1 800 000 francs pour les victimes des tremblements de terre.

Conformément aux précédents, elle a décidé la jonction aux crédits supplémentaires de l'exercice 1909 dont elle doit achever l'examen aujourd'hui et qui seront votés avant la séparation des Chambres.

La Commission a donné un avis favorable à l'adoption et à l'application immédiate des nouveaux tarifs arrêtés par la conférence télégraphique de Lisbonne. M. Charles Dumont a été chargé de rédiger l'avis sur ce projet.

La Grève des Inscrits Maritimes

La grève continue sans incidents graves

La Compagnie transatlantique, ayant décidé de rapatrier les marins bretons qui étaient venus à Marseille au début de la grève, le personnel de la compagnie a décidé de reprendre le travail.

C'est ainsi que partiront, hier, avec leurs anciens équipages, la *Ville-de-Bordeaux*, pour Oran, et la *Ville-d'Oran*, pour Tunis, le *Félix-Touache*, courrier d'Alger, le *Touareg*, allant à Bône, et le *Lamoine*, courrier de Bastia. On ne signale aucun incident sur les quais. Le paquebot *Nera*, des Messageries, appareille pour l'Australie et la Nouvelle-Calédonie.

La terre qui tremble

Nouvelles secousses en Sicile

La malheureuse Sicile si cruellement éprouvée naguère, va-t-elle avoir à déplorer de nouvelles catastrophes ?

Des tremblements de terre y ont été ressentis hier. Dans la soirée, on ne signalait pas encore, fort heureusement, d'accidents de personnes.

Voici les dépêches parvenues d'Italie :

Messine, 1er juillet. — Une secousse sismique a été ressentie ce matin, à 7 h. 50. Elle était accompagnée d'un fort bourdonnement. Elle a produit une panique parmi la population.

Une seconde secousse s'est produite cinq minutes après, puis deux nouveaux bourdonnements ont été entendus.

A la suite de cette secousse de ce matin, une partie d'une maison sise rue Santa-Cecilia s'est écroulée, ensevelissant une femme et son petit enfant.

La troupe travaille depuis trois heures pour les retirer.

Le poste de la Croix-Rouge soigne sept blessés, dont un carabinier.

De nombreux murs se sont écroulés dans plusieurs parties de la ville.

L'observatoire annonce que la secousse a été précédée d'une autre secousse et qu'elle a été ondulatoire d'abord et finalement tourbillonnante.

Milets, 1er juillet. — Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie ce matin à sept heures vingt-deux.

Cette secousse qui a eu son origine à Messine et à Reggio, a été enregistrée par tous les instruments de l'observatoire.

Reggio-Calabre, 1er juillet. — On signale qu'une nouvelle secousse a été ressentie ce matin. Quelques murs menacent de s'écrouler.

EN FRANCE

Une légère secousse sismique, qui a duré une seconde environ, a été ressentie en Provence. Seules, les personnes au lit en ont éprouvé les effets. Dans les autres contrées sinistrées, on n'a rien ressenti.

A Lambesc, on a à déplorer une victime de plus. Le jeune Saffinel, âgé de dix mois, qui avait été blessé, le 14 juin, par la chute de plâtras, a succombé.

L'AUGMENTATION des munitions de l'artillerie

On sait que le ministre de la guerre a annoncé mercredi au Sénat, le dépôt d'un crédit supplémentaire de 6 700 000 francs, pour augmenter immédiatement les approvisionnements en munitions. Cette demande de crédit a été faite, hier, à la Chambre des députés. L'exposé des motifs explique que l'accord est fait entre les deux Chambres sur la nécessité de l'augmentation du nombre de pièces à mettre en ligne au moment de la mobilisation ».

L'introduction de nouvelles bouches à feu dans nos formations de campagne devant être plus rapidement réalisée que le relèvement correspondant des approvisionnements en munitions, il en résulterait pendant un certain temps une diminution de la dotation actuelle en munitions par pièce.

Afin d'abréger autant que possible la durée de cette situation, il importe de commencer sans retard la constitution de ces approvisionnements.

Vingt-trois Sénateurs anciens réclament

Vingt-trois anciens sénateurs viennent d'écrire à M. Antonin Dubost, président du Sénat, pour lui annoncer que le caissier de la Haute Assemblée ne leur verse que des pensions de 600 francs par trimestre, alors qu'à leur avis ils doivent toucher 1 250 fr.

Ils rappellent que le Sénat, quand il créa vingt-six classes de retraites pour les anciens sénateurs, décida de porter les pensions à 5 000 francs par an ; or, le bureau du Sénat, disent-ils, les a laissées arbitrairement à 2 400.

Les vingt-trois anciens sénateurs signataires de la lettre à M. Antonin Dubost réclament la différence entre 2 400 et 5 000, et ils déclarent que si on ne la leur donne pas, ils feront un procès au Sénat.

L'Arbitrage obligatoire

M. Paul-Boncour, député de Loir-et-Cher, a déposé hier, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi tendant à instituer l'arbitrage obligatoire en cas de grève entre les inscrits maritimes et les compagnies de transport, concessionnaires de l'Etat ou subventionnées.

Le député de Blois prévoit, en cas de refus d'arbitrage ou de refus de se soumettre à la sentence arbitrale, une double sanction. En cas de refus des compagnies, c'est, aux frais de celles-ci, la réquisition de matériel, des approvisionnements et de l'équipage, celui-ci étant rémunéré selon les tarifs de la sentence arbitrale. Dans le cas où l'arbitrage serait refusé par les inscrits et où l'Etat mettrait des équipages à la disposition des compagnies, ces équipages seront rémunérés également d'après les tarifs de la sentence arbitrale.

Dans l'exposé des motifs, M. Paul-Boncour déclare que sa proposition n'est que la reproduction exacte des conclusions formulées dans le rapport de M. Vel-Durand, conseiller d'Etat le 18 mars 1905, au nom d'une commission extraparlementaire réunie au ministère de l'intérieur, sur la demande de M. Jonnart, si chargée d'assurer les mesures à prendre en cas d'interruption des services maritimes entre l'Algérie et la métropole.